

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION :
13/01/2016

Le dix-neuf janvier deux mil seize à vingt heures quinze, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth VAN DE WEGHE, Maire,

DATE D’AFFICHAGE :
13/01/2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
de Présents : 9
de Votants : 11

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs
Elisabeth VAN DE WEGHE, Sylvie PEINTE, Ouisa AFTIS, Isabelle BOZO, Pierrette GORENFLOT, Philippe NOBLECOURT, Christophe TOULLET, Franck VILLENEUVE, Alain THERET

Etaient absents et représentés : Xavier GAILLET à Christophe TOULLET, Dominique DEFER à Pierrette GORENFLOT

Secrétaire de séance : Pierrette GORENFLOT

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

Rajout à l'ordre du jour : Ouverture de crédits en investissement par anticipation sur le budget 2016 pour l'opération 111 – Accord Unanime

N° 2016/01

Modification du mode de répartition des délégués communautaires

Suite à l'élection municipale partielle de Ménévillers, la représentativité de la communauté de communes est régie par la nouvelle loi basée sur la population au 1/01/2015. Il nous faut donc choisir entre 2 modes :

-L'accord local qui fixe le nombre de conseillers à 70 au lieu de 77 actuellement et détermine la représentativité suivant la colonne 4 du tableau (ci-dessous). Elle est accrue pour les bourgs (Maignelay 5 au lieu de 4 et Saint Just 11 au lieu de 7) en diminuant d'1 représentant celle des villages compris entre 500 et 2000 habitants.

- Selon le droit commun, le nombre de conseillers reste à 77 mais le poids des bourgs est encore accentué (Maignelay 6 au lieu de 4 et Saint Just 14 au lieu de 7) en diminuant d'1 représentant celle des villages compris entre 500 et 2000 habitants sauf Bulles, La Neuville et Tricot.

Le vote d'un accord local n'est possible que s'il est adopté par la majorité des 2 tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de l'EPCI. Le président de la communauté de communes dans son courrier serait plutôt favorable à la version de l'accord local pour garder aux petites communes une meilleure représentativité. Les suppléants sont conservés pour les communes à 1 délégué.

Le conseil municipal souhaite que Mme le Maire fasse une remarque auprès de la communauté de communes concernant le changement inapproprié de la règle en cours de mandat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée par la loi du 29 février 2012,

Vu l'article 4 de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales complémentaires à venir de la commune de Ménévillers,
 Considérant la nécessité de mettre en conformité avec la loi le nombre de délégués appelés à siéger au conseil de la communauté de communes du Plateau Picard,

Considérant la possibilité pour les communes de trouver un accord local ou d'accepter la répartition de droit commun;

- **décide** de déterminer librement le nombre de conseillers destinés à siéger au conseil sur la base d'un accord local ;

- **fixe** le nombre de conseillers à 70 et détermine leur répartition telle que reprise dans la colonne 4 du tableau.

- **entérine** la désignation d'un suppléant pour les nouvelles communes qui ne disposeraient que d'un seul délégué titulaire, à l'issue de la répartition.

Répartition				
Nombre de conseillers	Actuellement	Population au 1^{er} janvier 2016	Selon le droit commun	Avec accord local
Airion	1	436	1	1
Angivillers	1	177	1	1
Avrechy	3	1137	2	2
Brunvillers-la-Motte	1	336	1	1
Bulles	2	910	2	1
Catillon-Fumechon	2	536	1	1
Cernoy	1	279	1	1
Coivrel	1	253	1	1
Courcelles-Epayelles	1	198	1	1
Cressonsacq	1	448	1	1
Crèvecœur-le-Petit	1	127	1	1
Cuignières	1	240	1	1
Domfront	1	332	1	1
Dompierre	1	238	1	1
Erquinvillers	1	172	1	1
Essuiles	2	562	1	1
Ferrières	1	517	1	1
Fournival	1	495	1	1
Le Frestoy-Vaux	1	263	1	1
Gannes	1	359	1	1
Godenvillers	1	197	1	1
Grandvillers-aux-Bois	1	318	1	1
Léglantiers	2	565	1	1
Lieuville	2	637	1	1
Maignelay-Montigny	4	2711	6	5
Ménévillers	1	110	1	1
Méry-la-Bataille	2	618	1	1

Le Mesnil-sur-Bulles	1	245	1	1
Montgérain	1	169	1	1
Montiers	1	408	1	1
Moyenneville	2	623	1	1
La Neuville-Roy	2	956	2	1
Noroy	1	205	1	1
Nourard-le-Franc	1	339	1	1
Plainval	1	404	1	1
Le Plessier-sur-Bulles	1	194	1	1
Le Plessier-sur-Saint-Just	1	503	1	1
Le Ployron	1	113	1	1
Pronleroy	1	393	1	1
Quinquempoix	1	321	1	1
Ravenel	3	1139	2	2
Rouvillers	1	269	1	1
Royaucourt	1	205	1	1
Sains-Morainvillers	1	277	1	1
Saint-Just-en-Chaussée	7	5979	14	11
Saint-Martin-aux-Bois	1	291	1	1
Saint-Rémy-en-l'Eau	1	396	1	1
Tricot	3	1483	3	2
Valescourt	1	273	1	1
Wacquemoulin	1	300	1	1
Wavignies	3	1205	2	2
Welles-Pérennes	1	255	1	1
TOTAL	77	30116	77	70

N° 2016/02

Choix des options pour l'électrification

Par rapport au dossier présenté au conseil départemental, le diagnostic établi par la SICAE démontre que les poteaux en service sont encore bons. De ce fait, l'enveloppe initiale (éclairage public + France télécom) est utilisée à hauteur de 20822 € HT au lieu de 43560 €. Dans le marché il existe une option que la mairie peut choisir ou non : L'éclairage avec des lampes LED au lieu des lampes à sodium actuelles. D'une puissance de consommation de 80 W au lieu de 150 W il existe une économie. L'éclairage public d'Angivillers consomme 25 427 kwh par an pour 43 lampadaires. Il faut compter 11 h d'éclairage en moyenne par jour. L'économie avec ces lampes serait de 70 W soit pour les 16 lampadaires concernés 4496 kwh (576 €) par an pour un coût de lampe de 650 € (après subvention 410 €). De plus, il faut compter 12 ans environ pour les amortir à prix d'électricité constant. Leur durée de vie est 3 à 5 fois supérieure. Le montant de cette option est de 10 400 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **De choisir les lampes LED pour un montant de 10 400€ HT.**

Il a été possible d'enterrer la ligne menant au poteau qui éclaire la rue Paul à la place du survol. Suite au marché proposé pour le renforcement électrique de la rue de la Ville et de la rue de Bellois, il apparaît que par rapport aux devis initiaux incluant les poteaux à changer il existe une marge que nous pouvons utiliser pour des travaux ponctuels d'amélioration.

Il y a un trou noir au début de la rue de la Ville entre les poteaux 2 et 3. Le rajout d'un poteau pour éclairer au niveau du passage piéton en limite de propriété se situe aux alentours de 1500 à 2000€ en sodium 2000 à 2400 € en LED.

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour rajouter un éclairage LED.**

Dans la rue de la Ville, 2 poteaux sont rajoutés pour éviter un survol de propriétés. Il y a 43 à 45 m entre les éclairages au lieu de 35 m. Au niveau du 281 rue de la ville il y a quasiment 40m et un poteau rajouté. On pourrait aussi y poser un éclairage (300 à 650 € environ selon la lampe choisie).

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour rajouter un éclairage LED.**

Dans la rue de l'archer il existe aussi ce même phénomène à l'intersection de la rue du 4ème RIC. Nous pourrions récupérer un éclairage démonté (maxi 150€)

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour rajouter un éclairage sodium récupéré.**

Le petit chemin qui mène au cimetière pourrait être éclairé en tournant le col de cygne de 90° (pas de prix d'intervention c'est minime).

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour rajouter un éclairage sodium récupéré. La demande sera faite pour en baisser l'intensité à 100 w maxi par lampe.**

Les 3 prises pour les guirlandes (la prise 55 à 154 €). **Le conseil refuse à l'unanimité la pose des prises pour les guirlandes.**

Les lanternes de style ancien comme celle de la rue de l'école dans la rue Paul sont choisies en éclairage LED.

Des remarques ont été émises :

Il manque une maison qui ne figure pas sur le plan au 269 de la rue de la ville. Elle a été construite en 2014.

Le conseil municipal souhaite au vu de l'enfouissement de l'éclairage public de la rue Paul pourquoi ne pas en profiter pour la traversée de rue de l'électricité et du téléphone qui alimente le 96 rue Paul. Qu'en serait-il du partage financier entre le SEZEO et nous ?

Les survols des fils ne sont pas toujours exacts.

Hormis les options LED proposées sur l'éclairage public prévu, tous les autres choix sont soumis à l'accord du SEZEO en concertation avec SECT pour vérifier leur compatibilité avec le dossier déposé.

N° 2016/03 Ouverture de crédits en investissement par anticipation sur le budget 2016 pour l'opération 111

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la réglementation comptable M14,

Vu la possibilité de commencer les investissements avant le vote du budget primitif de l'exercice en cours sur autorisation expresse du Conseil Municipal et dans la limite de 25% des dépenses réelles d'investissement réalisées l'année précédente.

Considérant les propositions d'investissement anticipé présentées par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide d'autoriser Madame le Maire à réaliser les investissements suivants :
2031 opération 111 – 740 €**
- **Précise que ces dépenses d'investissement seront reprises au budget primitif de l'année 2015.**

Questions diverses et informations:

- **Convention de partage des frais de formation et kilométriques pour le secrétariat.**

La formation continue est importante pour le bon déroulement du fonctionnement de la mairie. Il y a toujours du changement. Marine WANGON travaillant aussi sur la commune de Ferrières, les frais de formation que nous avons en commun ainsi que les frais kilométriques liés au déplacement en formation. (le plus souvent à Compiègne ou à Beauvais) peuvent être partagés en deux. Pour le CNFPT les 40 premiers km sont pris en charge sur le barème de 0.25 € le km, pour l'ADICO seuls les repas sont pris en charge. A raison de 3 formations par an, 6 jours, resteraient à notre charge, environ 50 € maxi. La décision sera prise au prochain conseil avec la convention.

- **Travaux à réaliser par M. Matifas.**

Fermer les châssis du grenier, réparer les tableaux d'affichage, fermer le clocher aux pigeons, régler et réparer les portes de la bibliothèque. Pour les travaux de fleurissement et le transport de l'eau, est-il nécessaire d'acheter une pompe 12V pour arroser ? Faut-il constituer une réserve d'eau de pluie ? La commission du cadre de vie se réunira pour faire le tour des travaux à effectuer.

- **Choix du devenir du bâtiment et de la location.**

M. Lieuré quitte la location au 31 mars. Il demande à la quitter au 29 février car il a trouvé un locataire pour prendre la suite. Le loyer actuel est de 366 € hors charges pour un T 3 de 75 m² avec garage soit 4400€ par an environ. Qu'est-ce la mairie doit faire de ce bâtiment ? Quelle est la solution en cas de remise en location immédiate du logement avec la perspective de gros travaux entraînant dans un an environ le départ du locataire ? Mme le Maire demande des précisions à l'UMO. La commission des travaux se réunit le dimanche 24 janvier de 10 h à 12 h pour visiter le bâtiment car elle souhaite faire avancer rapidement le dossier de réhabilitation.

- **Rédaction du bulletin municipal**

Ouisa Aftis est volontaire pour centraliser les articles du bulletin municipal et les mettre en forme. Elle souhaite avoir les articles pour le mardi 26 au plus tard. Angivillers en fêtes est sollicité pour y participer. Il sera édité à Lieuvillers en l'absence de notre photocopieur. Pierrette GORENFLOT souhaite que la rubrique concernant les naissances, décès mariages figure dans le bulletin suite à plusieurs demandes. Cela serait fait si c'est autorisé.

- **Entreprises pour l'accessibilité**

Petite voirie : les entreprises proposées sont Guillaume LABBE à La Neuville Roy, M ; FROISSARD à Moyvillers, M. VAN DEN BERGHE à PAILLART. La solution retenue est un cheminement de 1.4 m avec un passage en bitume de la largeur du parking PMR jusqu'au portail de la rue.

Electricité : les entreprises proposées sont M. Lamart de Saint Just, M. Guidicelli de Pronleroy.

Pour mettre à jour les bateaux et les accès des maisons difficiles d'accès, des devis seront demandés aux entreprises consultées pour l'accessibilité.

- **Repas des anciens**

Le goûter autour de la galette est encore retenu pour cette année le jeudi 28 janvier à 15 heures
La question sera posée aux participants pour choisir une autre formule (déjeuner, traiteur, restaurant...)

- **Devis de la vectorisation.**

Pour que la lecture du PLU soit compatible avec les services d'instruction de l'urbanisme de la CCPP, nous devons investir 600€ TTC. La vectorisation permet une lecture ciblée du règlement du PLU, plus rapide. AET nous a envoyé le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Numéro d'ordre des délibérations prises de 2016/01 à 2016/03

2016/01	Modification du mode de répartition des délégués communautaires
2016/02	Choix des options pour l'électrification
2016/03	Ouverture de crédits en investissement par anticipation sur le budget 2016 pour l'opération 111

Signatures des membres présents

Elisabeth VAN DE WEGHE	Pierrette GORENFLOT
Philippe NOBLECOURT	Ouisa AFTIS
Alain THERET	Isabelle PREVOST
Xavier GAILLET <i>(pouvoir à Christophe TOULLET)</i>	Franck VILLENEUVE
Dominique DEFER <i>(pouvoir à Pierrette GORENFLOT)</i>	Sylvie PEINTE VAN ACKER
Christophe TOULLET	